



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉORGANISATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES LAUSANNOIS

Trois établissements primaires de plus à la rentrée d'août 2015

A la rentrée d'août 2015, le paysage scolaire lausannois verra la création de trois nouvelles directions d'établissement scolaire primaires. En effet, l'augmentation constante du nombre d'élèves nécessite un redimensionnement des établissements. Le passage de 5 à 8 établissements primaires sera permis par la redistribution des aires de recrutement et des lieux d'enseignement et tiendra compte des grands projets de développement urbain.

Pour rappel, l'organisation actuelle des établissements scolaires lausannois en établissements primaires et en établissements « mixtes » primaire et secondaire a été établie en 2012, afin d'intégrer progressivement les mesures de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et du concordat intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité (HarmoS). A terme, l'objectif est de créer à Lausanne des établissements accueillant l'ensemble des élèves du secteur primaire (1^{re} à 8^e). Un groupe de travail réunissant les services de la Ville de Lausanne et du Canton établira, d'ici à la fin de l'année 2014, une feuille de route concernant cet objectif.

Il y a actuellement à Lausanne 5 établissements primaires accueillant des élèves de la 1^{re} à la 6^e année, et 7 établissements primaires et secondaires qui reçoivent les élèves de la 7^e à la 11^e année (dérogation à la LEO). Chaque établissement compte une dizaine de bâtiments et accueille en moyenne 1102 élèves pour l'année scolaire 2013-14. Pour les établissements exclusivement primaires, cette moyenne s'élève à 1436.

Or, la progression du nombre d'élèves est constante. Les cinq établissements primaires accueillaient au total 5600 élèves en 1988 contre 7050 en octobre 2013. Le plus grand établissement comptera près de 90 classes et 1750 élèves en août 2014, répartis dans 10 lieux scolaires. De plus, il s'agit également de prendre en compte le développement des grands projets urbains comme le développement des quartiers des Fiches, des Plaines-de-Loup ou des Prés-de-Vidy.

Des mesures applicables à court terme ont dès lors été décidées afin de ramener les établissements primaires à une taille raisonnable en matière de gestion, de coordination et de charge de travail pour les équipes de direction. Dès la rentrée 2015, trois directions nouvelles seront créées. Les huit établissements primaires (EP) de Lausanne seront les 5 actuels : EP Entre-Bois, EP Floréal, EP Mon-Repos, EP Prélaz, et EP La Sallaz, auxquels s'ajouteront l'EP Beaulieu, l'EP Coteau-Fleuri, et l'EP Pierrefleur. Pour les élèves et leurs parents, ces changements d'ordre organisationnels n'auront une incidence que sur le plan administratif, les lieux d'enseignement restant inchangés.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 mai 2014

Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture,
021 316 30 01 Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale,
021 315 62 00 Alain Bouquet, directeur général de l'enseignement obligatoire, 021 316 32 01
Philippe Martinet, chef du service communal des écoles primaires et secondaires, 076 368 10
41

[Dossier - établissements scolaires lausannois](#)

[Carte_8_etablissements_primaires-Lausanne](#)